

Horaires d'ouverture au public :

Lundi de 17h à 19h

Mercredi de 08h30 à 11h 30

Jeudi de 13h à 16h30

Samedi de 08h30 à 10h30

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Date et lieu : 06 juillet 2015 – Mairie de Tarcenay - Heure de début : 20h15 - Heure de fin : 22h30

Secrétaires de séance : Isabelle LEFEBVRE et Emmanuel LACOMBE

Le compte-rendu reprend et développe le procès-verbal de séance signé par les membres du conseil.

Membres présents : Maxime Groshenry, Christophe Faivre-Pierret, André Vergey, Patrice Prétot, Isabelle Lefebvre, Pierre Clausse, Nicolas Cretin, Michel Dartevél, Céline Débois, Isabelle Gainet-Cantin, Anne Henry, Emmanuel Lacombe, Aude Maire, Sébastien Rognon, Martine Cuiet.

Rappel de l'ORDRE DU JOUR

1. Validation projet modifié de l'augmentation de la capacité du traitement des eaux usées
2. Délégation de maîtrise d'ouvrage à la CCPO (travaux rue des Cerisiers et rue de Sous Velle)
3. Forêt : destination des coupes de l'exercice 2015/2016 5 parcelles 22 ; 23 ; 24 ; 26 ; 37)
4. Adhésion de la commune de Tarcenay au service commun de l'instruction des autorisations du droit des sols avec la CCPO
5. Modification budgétaire (BP Assainissement)
6. Convention inscription itinéraire de randonnée au PDIPRD
7. Acceptation chèques GROUPAMA
8. Avis projet GAEC des Cloutiers
9. Divers

1. Validation projet modifié de l'augmentation de la capacité du traitement des eaux usées

De par son PLU, notre commune se doit aujourd'hui d'avoir un assainissement adapté à une population de 1000 habitants. En effet, tout nouveau projet d'aménagement de terrain pourrait nous être refusé pour non-respect des normes d'assainissement.

Présentation du projet d'étude du bureau NALDEO :

La mise en place progressive de la doctrine KARST, impose des niveaux de rejet plus sévère pour les stations avec un rejet en infiltration dans les zones de karst. Les niveaux de rejet imposés ont une

incidence sur l'abattement du Carbone, et de l'azote qui n'est plus atteignable avec un filtre planté de roseaux sur un seul étage. Il a donc été proposé de monter le projet avec un dispositif de filtre planté avec 2 étages de traitement et de supprimer la lagune (à voir la possibilité de garder un bassin en eau après le filtre à apatite)

A l'issue de cette étude de projet et de sa présentation, l'enveloppe de l'opération est de 915 212,50 € HT, se décomposant de la manière suivante :

Travaux de traitement des eaux usées : 806 050,00 € HT

Etudes connexes : 109 162,50 € HT

Plan de financement de l'opération :

- participation du conseil général du Doubs à hauteur de 30% soit 274 564,00 € HT
- participation de l'agence de l'eau à hauteur de 30% soit 203 400,00 € HT (avec un coût plafond de travaux de 678 000€)
- Investissement communal résiduel : 437 248 ,50 € HT

Le conseil municipal à l'unanimité, l'exposé du Maire entendu :

- valide les charges de dimensionnement du système de traitement des eaux usées 1400 EH (équivalent habitant) soit une population raccordable de 1550 habitants (en plus des 100 relevant de l'ANC)
- approuve le projet « AMELIORATION DU SYSTEME DE TRAITEMENT DES EAUX USEES SUR LA COMMUNE DE TARCENAY » pour un montant total de 806 050,00 € HT
- approuve l'opération « AMELIORATION DE SYSTEME DE TRAITEMENT DES EAUX USEES DE LA COMMUNE DE TARCENAY » pour un montant total de 915 212,50 € HT (travaux de traitement 806 050 €/ étude des connexes 109 162 ,50€)
- approuve le lancement de la consultation pour le projet
- accepte de prendre en charge le financement de la part résiduelle
- autorise le maitre d'œuvre à engager la consultation des entreprises suivant une procédure adaptée (avec sélection de candidature pour le traitement)

Considérant la nécessité d'engager une consultation d'entreprise dans le cadre des opérations d'assainissement et de sécurisation de la traversée du village, pour une mission de Coordination Sécurité et Protection de la santé, la collectivité, assistée de son maitre d'œuvre , a consulté quatre entreprises, trois ont répondu :

C2S: 2 262,00 € HT

Nicolas Roy: 1 780,00 € HT

APAVE: 1 800,00 € HT

A l'unanimité le conseil retient l'offre de l'entreprise Roy Nicolas.

2. Délégation de maîtrise d'ouvrage à la CCPO

Suite à une demande faite par la commune pour l'extension des réseaux d'eau pluviale et eaux usées, le conseil municipal est invité à valider la nouvelle répartition du coût estimé des travaux de réfection à réaliser rues des Cerisiers, des Acacias, et de Sous Velle , à confier la maîtrise d'ouvrage

déléguée des travaux à la CCPO et à autoriser le maire à signer une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage (CDMO) répartissant les dépenses comme indiqué ci-dessous :

- CCPO : chaussée 44 430,50 € HT
- Commune : trottoirs, caniveaux & réseaux 113 973,60 € HT

Après délibération, le conseil valide cette demande à l'unanimité

3. Forêts :

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de vendre aux adjudications générales les coupes et les produits des coupes de parcelles comme suit :

- Coupes 22/23/24 : vente en bloc sur pied
- Coupes 26/27 : vente en bois façonné

C'est l'entreprise de travaux forestiers Laurent SIMON qui est retenue pour l'abattage et le débardage des coupes 26 et 27.

- Les Inscriptions pour les coupes 2015 – 2016 auront lieu du 2 au 17 octobre inclus aux horaires habituels d'ouverture au public.
- Vente de l'affouage : 2014 – 2015 : 8 057,03 € pour 1151 stères.

4. Adhésion de la commune au service commun d'instruction du droit des sols avec la CCPO

La loi du 24/03/2014 pour l'accès au logement et en urbanisme rénové, met fin à la mise à disposition des services de l'état aux communes pour l'instruction des autorisations liées au droit des sols au 1^{er} juillet 2015 pour les communes en PLU (permis de construire, permis d'aménager, déclaration préalable, certificats d'urbanisme).

La CCPO a créé en date du 11/06/2015 un service commun d'instruction des dossiers pour ne pas exposer les communes à devoir instruire par leurs seuls moyens des dossiers présentant une complexité technique et juridique.

Considérant que l'adhésion de la commune à ce service commun ne modifie pas les obligations du maire en matière d'urbanisme, notamment en ce qui concerne l'accueil des administrés, la réception des demandes des pétitionnaires et la délivrance des actes qui restent de son seul ressort, le conseil municipal à l'unanimité décide :

- D'adhérer au service commun mutualisé d'instruction des autorisations d'urbanisme
- D'approuver la convention d'adhésion CCPO/commune qui précise notamment les modalités de fonctionnement, de financement (50% en fonction du nombre moyen d'actes / 50% en fonction de la population), et les rôles et obligations du service commun et de la commune
- D'autoriser le maire à signer la convention d'adhésion

5. Modification budgétaire

Pour effectuer le mandatement des amortissements, il convient d'inscrire les sommes suivantes au budget assainissement :

Fonctionnement dépenses : compte 6811 – 042	251 €
Investissement recettes : compte 281532 – 040	251 €

6. Convention inscription itinéraire de randonnée

Un circuit de randonnée validé par l'URV (union de la randonnée verte) qui commence de la place en dessous de l'église, passe par Foucherans, la chapelle St Maximin, la forêt de Grand Mont et se termine sous l'église sera inscrit au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée du Doubs (PDIPRD).

Après délibération le conseil accepte à l'unanimité cette inscription.

7. Acceptation chèques GROUPAMA :

Le conseil accepte deux chèques de Groupama pour des montants respectifs de :

- 232 € remboursement extincteur
- 307 € solde dossier sinistre vestiaires du stade de foot

8. Avis projet GAEC des Cloutiers

Mr Maxime GROHENRY ne participe pas aux débats ni au vote sur ce point.

Les associés du GAEC des Cloutiers ont le projet de construire une fumière et une fosse couverte sur leur site d'exploitation situé au hameau des Cloutiers dans le but de mettre aux normes leurs installations. Cette construction considérée comme une annexe au bâtiment d'élevage, est prévue à moins de 100 m d'une habitation occupée par un tiers :

La réglementation impose une distance de 100 m minimum entre une habitation et une installation d'élevage.

Le GAEC des cloutiers ayant déposé une demande de dérogation de distance, le conseil municipal avec 14 voix émet un avis favorable à cette demande.

La dérogation ne sera cependant valide qu'après approbation du tiers concerné.

9. Divers

- Le délégué de l'administration de la commune pour la révision des listes électorales est Mr Joël MENETRIER
- La Kermesse des écoles, qui s'est déroulée le samedi 20 juin, a été une très belle réussite. Nous tenons à féliciter toute l'équipe Marylou ainsi que l'ensemble des bénévoles.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 22H30.

Les secrétaires de séance :

Isabelle LEFEBVRE

Emmanuel LACOMBE

INFORMATIONS

Opération Brioches de l'ADAPEI / Octobre 2015

Cette année, la municipalité se fait le relais de l'Opération Brioches de l'Adapei, prévue début octobre. Les dons seront entièrement reversés à l'Adapei d'Ornans. Charlotte MARTIN coordonnera l'opération sur notre commune. Pour vendre les brioches, nous faisons appel aux **bénévoles** souhaitant effectuer du porte-à-porte dans leur quartier.

A cet effet, toute personne intéressée est priée de se faire connaître auprès du secrétariat de mairie (mairie.tarcenay@orange.fr) au plus tard **le 22 septembre**.

Une réunion fin septembre précisera les conditions pratiques de cette édition 2015 de l'Opération Brioches.

Inscriptions coupes de bois

Les Inscriptions pour les coupes 2015 – 2016 auront lieu du 2 au 17 octobre inclus aux horaires habituels d'ouverture au public.

Nous rappelons que le débardage des coupes 2014 – 2015 doit être terminé pour le 1^{er} septembre.

Ouverture au Public / Secrétariat de Mairie

Les permanences du secrétariat du **lundi** et du **jeudi** ne seront pas assurées **du 3 au 14 août**

Les permanences du secrétariat du **samedi matin** ne seront pas assurées **les 22 et 29 août** et **les 12, 19 et 26 septembre**

Agence Postale

L'Agence Postale sera fermée **du 20 au 31 août** et **du 10 au 28 septembre**

Comice de Tarcenay – 19 septembre

Une réunion de la commission logistique aura lieu le jeudi 27 août à 20h15 à la Mairie.

Vous pourrez réserver vos tickets repas (midi et soir) à partir du 25 août auprès des Conseillers Municipaux.

- Repas du midi : tarif unique : 12 €
- Repas du soir : Adultes : 18 €
 Enfants : 8 €



VIDE GRENIER

MARCHÉ DE PRODUCTEURS

MINI FERME

FOUCHERANS

LE 30 AOÛT 2015



: 06-83-32-30-41 / animationsfoucherans@yahoo.fr

Emplacement réservé, installation à 7h

Prix : 5€ /2ml + 2€ /ml suppl. (à valider lors de la réservation)

Aucun emplacement ne sera accordé sans réservation

